



Commune de
Beaufort

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 17 JANVIER 2022, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 10 janvier 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, ROUX-NOUVEL Florence, BURDET Nelly, HORNECKER Justine, PALLUEL-BLANC Célia, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, MENOTTO Sylvain

ABSENTS REPRESENTES : M. VIALLET Bruno par Mme MOLLIET Gisèle
M. VINCENZI Walter par M. FRISON-ROCHE Christian
M. JOGUET Mathieu par M. DOIX Thierry

ABSENTS : Mme MORAND Céline
M. BLANC Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOLLIET Gisèle

M. Thierry DOIX souhaite revenir sur le compte-rendu du dernier Conseil municipal, notamment pour ce qui concerne l'intervention de Madame Annick CRESSENS, intervention relative à la teneur des propos intervenus lors du Conseil d'administration de la SEMAB le 2 décembre 2021, au sujet du dossier de la Clé des Cimes. Monsieur Thierry DOIX souhaite préciser qu'il ne partage pas la perception de Madame Annick CRESSENS sur ces échanges et réaffirme la nécessité qu'un point clair et précis sur ce dossier soit réaliser au regard des enjeux de ce dernier.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté :

- ✓ la demande de report d'une année de la clause de revoyure prévue au contrat d'affermage établi avec la SEMAB,
- ✓ la décision de solder le compte chèques de la Médiathèque.

➤ **VALIDATION DES SUBVENTIONS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS COMMUNALES POUR 2022**

Le Conseil prend connaissance des propositions de la Commission finances qui s'est réunie le lundi 17 janvier 2022 pour examiner les demandes de subvention présentées par les associations de la Commune.

Il convient de noter que plusieurs associations ont fait le choix de ne pas solliciter de subventions en 2022, ce afin de tenir compte du contexte actuel et du fait que les programmes d'activités n'ont pu se dérouler comme prévu.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les subventions à verser aux Clubs et Associations communales pour l'année 2022 pour un montant de 177 778 € et souhaite rappeler aux associations la nécessité de fournir l'état de trésorerie qui leur a été demandé.

➤ **CLOTURE DU COMPTE CHEQUES DE LA MEDIATHEQUE**

Il est nécessaire de clôturer le compte chèques de la Médiathèque communale, ce qui est validé à l'unanimité.

➤ **PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CAMPING DE DOMELIN : ENGAGEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ETABLISSEMENT D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire rappelle les enjeux et objectifs du projet de développement du camping de Domelin et précise que la procédure de consultation pour l'établissement d'un bail emphytéotique administratif peut être lancée, le Comité technique paritaire ayant donné son avis le 16 décembre dernier.

Au regard de la procédure à engager, il est probable que le prestataire ne sera pas retenu pour la saison estivale et que dans cette hypothèse, le fonctionnement se fera en régie en 2022.

Le Conseil valide à l'unanimité l'engagement de cette procédure.

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC L'OFFICE DE TOURISME**

Le Conseil prend connaissance de la convention établie entre la Commune et l'Office de tourisme, convention travaillée par la Commission tourisme et relative aux objectifs et actions à mettre en œuvre par ce dernier, définis par l'étude de notoriété menée conjointement par la commune et l'Office de Tourisme.

Pour ce faire, en 2022, le Conseil municipal valide l'attribution d'une dotation d'un montant de 650 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, établie pour une durée de 3 ans.

➤ **CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU DOMAINE SKIABLE D'ARECHES-BEAUFORT : REPORT DE LA CLAUSE DE REVOYURE**

Le Conseil rappelle que le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du domaine skiable d'Arêches-Beaufort, établi en 2017 pour une durée de 10 ans avec la SEMAB, prévoit une clause de revoyure en 2022.

Au regard de la crise sanitaire et de son impact sur le domaine skiable en 2021 (année blanche), il est pertinent, afin de disposer d'éléments financiers et techniques, de reporter d'un an la décision relative à l'avenant au contrat.

En conséquence, l'analyse sera conduite en 2022, en vue d'être validée en 2023.

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

➤ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Arêches et à Beaufort.

➤ **LOTISSEMENT DE LA MARZELLAZ : VALIDATION DES PIECES EXIGEEES POUR L'AGREMENT DES CANDIDATURES**

Monsieur le Maire rappelle que les candidats à l'acquisition d'un des 5 lots du lotissement de La Marzellaz doivent remettre leur dossier de candidature en Mairie avec le 1^{er} mars 2022.

Il propose au Conseil municipal que les dossiers de candidature soient constitués des pièces suivantes :

- lettre de motivation intégrant les caractéristiques du projet et leur adéquation avec les critères de sélection,
- simulation de prêt à solliciter auprès d'un établissement bancaire, ce afin de s'assurer de la capacité du candidat à réaliser le projet.

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition et prend connaissance du fait qu'une consultation est en cours pour la coupe des arbres situés sur les lots.

➤ **PROJET D'URBANISATION DES CHAMPS (BEAUFORT) : MODALITES DE VENTE DU TERRAIN**

Le Conseil est informé des échanges intervenus avec différents opérateurs susceptibles de réaliser l'urbanisation du terrain communal situé aux Champs à Beaufort (à côté du Centre de secours).

Il est rappelé que ce tènement foncier a été acheté par la Commune en 2011 et financé par un prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (prêt GAIA qui impose de réaliser à minima 25 % de logement à usage locatif social).

La SEM4V, consultée, tout comme d'autres opérateurs immobiliers, a fait part de son intérêt pour cette opération et souhaite que lui soit soumis un prix d'acquisition.

Le Conseil prend connaissance du zonage du PLU applicable à la zone, des éléments de foncier relatif au secteur, et propose de poursuivre la réflexion sur ce projet en vue du prochain Conseil municipal.

➤ **PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ORGANISATIONNEL**

Madame Séverine VIBERT, Adjointe en charge des ressources humaines et de la communication, présente à l'assemblée les enjeux et objectifs de la démarche d'accompagnement organisationnel qui sera réalisée CAELI.

Les enjeux consistent notamment, après un état des lieux qui fera suite à des entretiens individuels avec les élus et à des échanges avec les services réunis en ateliers, à

optimiser le fonctionnement de l'organisation et définir des plans d'actions s'agissant de l'organisation des services.

Le Conseil valide (une abstention) cette démarche dont le coût est estimé à 12 000 €.

➤ **COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS**

Commission sociale :

- Logement des saisonniers : location via le CCAS d'un T5 au sein du bâtiment OPAC La Forge à Arêches en vue de le louer de février 2022 à avril 2023 MMV et au SPA DES NEIGES pour leur personnel

- Garderie La Clé des Cimes : saison difficile de par la difficulté de compléter l'équipe en place (il manque 2 personnes) : si la situation perdure, il conviendra d'envisager des journées de fermeture et une réduction du nombre d'enfants accueillis pour la période à venir

Commission éducation :

- Une rencontre avec le Directeur académique des services de l'Education nationale de la Savoie a eu lieu récemment afin d'évoquer la situation de l'école de Beaufort. Au vu des effectifs actuels et prévisionnels, il n'est pas envisagé de fermeture de classe pour la rentrée 2022

Commission travaux :

- Aménagement secteur Coopérative : le projet de finition en 2022 est à l'étude
- Salle paroissiale : consultation en cours pour la démolition
- Sécurité transport scolaire Arêches (Le Creux) : réunion prévue pour trouver une solution d'aménagement sécuritaire
- Véhicules communaux : année 2021 marquée par de nombreux soucis mécaniques
- Préparation de la programmation des travaux 2022 en cours

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Une visite du bâtiment actuellement occupé par l'entreprise EWELLIX est organisée mardi 18 janvier 2022 dans l'objectif de visualiser le potentiel de ce bâtiment et de réfléchir à son usage ultérieur, après le départ de l'entreprise prévu à l'été 2022. Le bâtiment sera sous bail jusqu'au 31/12/2022 afin de laisser à l'entreprise EWELLIX le temps de démanger et de remettre en état ce dernier.

- Glissement des Iles : suite à une coulée de boue survenue le 5 janvier 2022, l'ouvrage a été bouché et la route départementale fermée au public. L'entreprise missionnée par le Conseil départemental intervient actuellement dans le but de rouvrir la route au plus tôt

- Gestion de la crise sanitaire : depuis les vacances de Noël, le laboratoire SYNLAB réalise des tests chaque jour en semaine à la Mairie de Beaufort (salle de la Tour). La campagne de vaccination se poursuit à Beaufort grâce à la mobilisation des 4 Communes et des professionnels de santé du territoire, avec l'appui de l'ARS. Les charges de fonctionnement du centre de vaccination de proximité de Beaufort

s'établissent à environ 27 000 € depuis mars 2021 et feront l'objet d'une compensation financière par l'Etat et la Région

- Recensement de la population : il aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.
7 agents recenseurs vont réaliser ce travail sur le territoire de la Commune réparti en 7 secteurs :

- La Serraz, les Efforces, le Bois, Ladray : Emilien BOCHET
- Arêches (bourg) : Catherine FRISON-ROCHE
- L'Isérable, Arêches pour partie, la Listière, Crêt Gerel, Boudin, les Envers : Lucette GACHET
- Les Carroz, le Mont : Geneviève GACHET
- Beaufort (secteur Gendarmerie, Mairie), les Outards, les Curtillet, les Villes, les Cernix : Sylvie MARCHAND
- Beaufort (secteur Sommet de ville), les Avinières, le Praz, le Bersend : Kléber LUYAT
- Beaufort (secteur Maison de retraite, Collège, place Frison ROCHE), Marcôt, La Pierre, Domelin : Jean-Louis REVIL-SIGNORAT

Il est rappelé que répondre au recensement est une obligation et que ses résultats ont un impact direct sur le fonctionnement de la collectivité. Il est également possible et fortement recommandé de répondre par internet

- M. Guy DUC-GONINAZ est désigné comme représentant élu au sein de la Commission d'Arlyère en charge des questions d'eau et d'assainissement

- Du bilan d'activités de la SEMAB suite aux vacances de Noël. Le chiffre d'affaires réalisé s'établit à 756 000 € (dont 8 000 € pour le nordique).
Les contrôles sanitaires ont porté sur 15 % des clients et leurs résultats sont transmis régulièrement à la Préfecture de la Savoie.

- Télécabine du Bois : l'inauguration prévue le 14 janvier 2022 est reportée au 1^{er} avril 2022 (à confirmer au regard du contexte sanitaire)

- Week-end littéraire à Arêches : débats, films, ..., les 22 et 23 janvier 2022

- Dossier La Clé des Cimes : il est nécessaire de faire un point complet avec les partenaires de ce dossier (SAS, MMV, Barrel et Pelletier, SEMAB) portant notamment sur l'avancement s'agissant des ventes d'appartements. Monsieur le Maire se chargera de provoquer un rendez-vous rapidement



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 21 FEVRIER 2022**

AUTRES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

LUNDI 28 MARS 2022

LUNDI 9 MAI 2022

MARDI 7 JUIN 2022

LUNDI 4 JUILLET 2022

DATES DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Premier tour : 10 avril 2022

Second tour : 24 avril 2022

DATES DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Premier tour : 12 juin 2022

Second tour : 19 juin 2022